



Droit du travail, harcèlement moral

Par **sandrine**, le **30/09/2009** à **14:55**

Bonjour,

Je suis ambulancier DEA à Strasbourg depuis le début de l'année et je permets de vous contacter aujourd'hui car je suis vraiment à bout.

La situation a très vite dégénéré; cela a commencé par le refus de mon patron d'accorder mes pauses repas faute de "rendement" ou parce que tel ou tel équipage n'est pas à l'heure, ça a continué avec le fait qu'il déduise le temps de retour au bureau sur le temps de pause. Ainsi lorsque je me trouve à 20 min de l'entreprise au moment où j'arrive je n'ai pas le temps de prendre mon repas et je dois repartir aussitôt. Dernièrement ce Monsieur m'a accusé de colporter de fausses informations au sein de l'entreprise, lesquelles???, il n'a rien voulu m'en dire, il me reproche de ne pas être souriant avec mes collègues!! ou encore d'être impoli envers lui!, depuis quelques jours il n'a de cesse de me demander ce que je fais encore là, dans son entreprise, que je n'ai qu'à partir, que je devrais partir, il m'incite à démissionner. Mais je ne veux pas et ne peux pas de toute façon démissionner, j'ai 2 enfants à élever avec un seul salaire. Cette situation m'est tellement pesante que j'en ai perdu le sommeil. Ces agissements peuvent-ils être qualifiés de harcèlement moral? que puis-je faire pour sortir de cette situation? Merci d'avoir lu mon histoire et merci de me répondre.